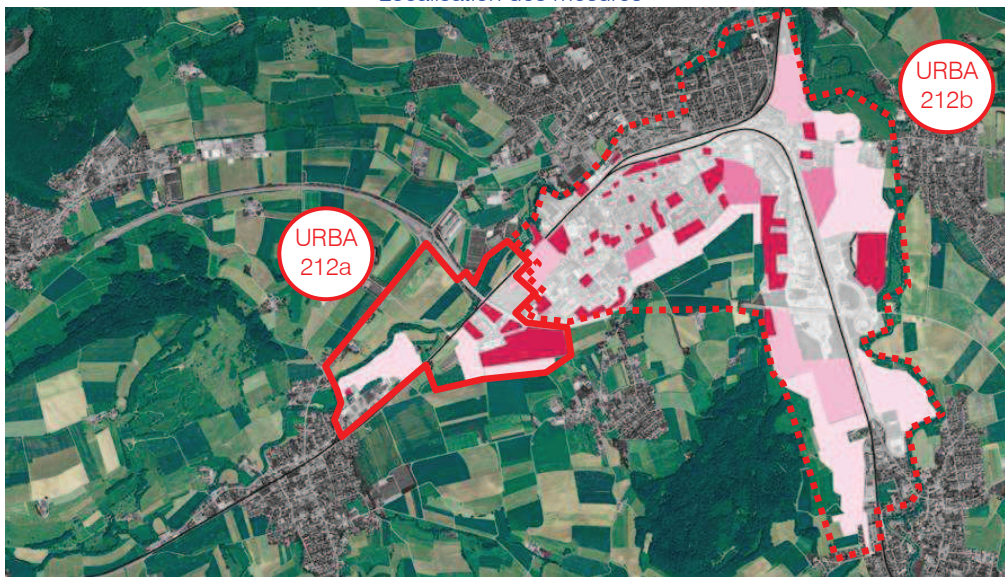


COORDINATION	
Instance responsable	Comité d'agglomération et UETP Delémont
Chef de projet	Hubert Jaquier
Instance(s) de collaboration	SAT, TEN, PCH, OCC, ENV, Communes concernées
Instance(s) de décision	DEE, SAT, Communes concernées

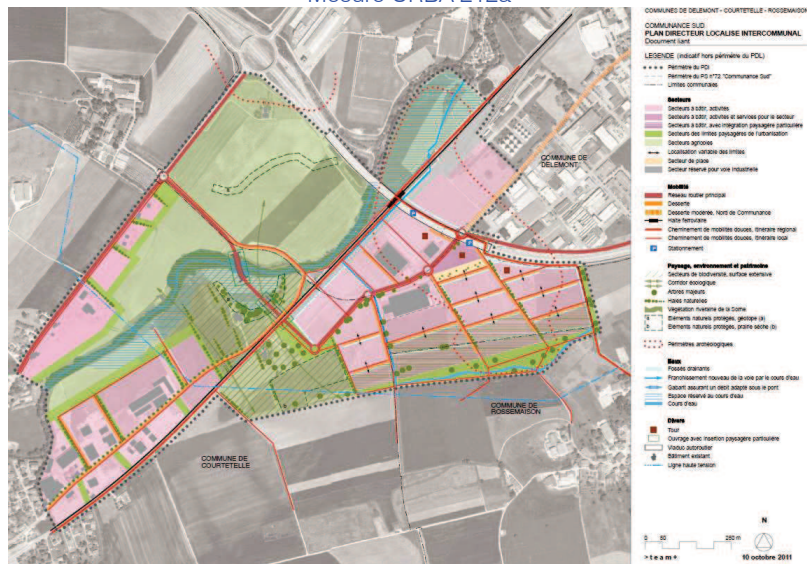
Priorité		A
Horizon	début travaux	2010-2012
	mise en service	2011-2014
Mesures connexes (PA2)		URBA 211
Estimation des coûts		0.1 mio CHF

ILLUSTRATION

Localisation des mesures



Mesure URBA 212a



DESCRIPTIF ET OPPORTUNITE

Le territoire de confluence a été identifié comme le lieu de tous les enjeux du développement des activités importantes à l'échelle régionale et jurassienne. Afin de viser une occupation cohérente et judicieuse de ce territoire, un plan directeur localisé est à élaborer. Celui-ci doit montrer les limites possibles de l'urbanisation sur la base d'une approche paysagère, environnementale et technique tout en tenant compte des aspects de mobilité. Sa conception doit intégrer un espace fonctionnel suffisamment large, répondant à certaines logiques d'urbanisation ne tenant pas forcément compte des limites communales.

Cette planification concertée entre les communes permet en outre d'éviter les doublons et assure une utilisation mesurée du sol. Elle doit également permettre d'urbaniser le territoire de confluence de manière judicieuse, par étapes, en fonction des besoins qui auront été définis à un certain moment.

Mesures URBA 212a

Le plan directeur localisé intercommunal « Communance Sud » a été adopté par les communes de Delémont, Rossemaison et Courtételle en 2011 et approuvé par le Département de l'Environnement et de l'Equipement en janvier 2012.

Mesures URBA 212b

Le plan directeur localisé « Sud Gare » traite d'un espace situé au cœur du territoire de confluence en lien direct avec la gare de Delémont. Les espaces de dépendances (Von Roll, Ballastière) doivent également être considérés dans la réflexion. Ce secteur constitue le pôle stratégique de l'agglomération et de la ville de Delémont car :

- Il est la clé des liens avec le Nord de la gare ;
- Il commande le développement des espaces encore disponibles du Neuf Cul, du Voirnet et de la Deute au Sud et des espaces adjacents de la Ballastière ;
- Il est l'articulation entre la gare et tout l'espace du territoire de confluence au Sud des voies CFF.

La maîtrise de ce secteur constitue donc un enjeu majeur. L'étude doit développer les conditions d'urbanisation de ce secteur.

EFFICACITE

CE1 : amélioration de la qualité du système de transports	Les mesures doivent permettre de planifier des réseaux de mobilités douces performants et d'optimiser l'usage des transports publics par une urbanisation appropriée.
CE2 : développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti	Augmentation du nombre et de la densité d'habitants, d'emplois et d'installations à fortes fréquentation dans un secteur à forte centralité (territoire de confluence) avec une bonne accessibilité par les transports publics.
CE3 : accroissement de la sécurité du trafic	L'organisation des différents réseaux de mobilité doit assurer la sécurité des différents usagers.
CE4 : réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources	Les mesures doivent permettre d'éviter les doublons et assurer une utilisation mesurée du sol en urbanisant le territoire de confluence de manière judicieuse.

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE	INSTANCES RESPONSABLES	DATES
1. Plan directeur localisé « Communance Sud » (URBA 212a)	Delémont, Courtételle, Rossemaison	2011 (réalisé)
2. Plan directeur localisé « Sud Gare » (URBA 212b)	Delémont, Courroux, Courrendlin	2012-2013

REPARTITION DES COÛTS	INSTANCES RESPONSABLES	MONTANTS
Plan directeur localisé « Sud Gare »	Commune de Delémont	100'000 CHF
Subvention cantonale (30% des coûts effectifs ou maximum 30% du montant total selon offre)	SAT	A définir